

Déclaration ibérique pour une gestion durable des forêts

IBISUS*

I. Introduction

Les forêts de la Péninsule ibérique, où "cohabitent" des systèmes forestiers et agro-forestiers, méditerranéens et atlantiques, forment un ensemble complexe et harmonieux qui occupe une surface de plus de 11 millions d'hectares. Le type de propriété, en majorité privé, et la grande quantité d'espèces et d'écosystèmes sont caractéristiques d'un ensemble qui n'a pas cessé de croître en volume et en surface depuis la fin du XIXe siècle. La gestion des ces forêts, orientée vers l'exploitation économique des produits forestiers (bois, liège, résine et fruits principalement) s'est effectuée dans un milieu très humanisé et a établi les bases de la sylviculture moderne. Celle-ci a permis la capitalisation croissante du patrimoine forestier et la croissance continue de la production de biens et de services des masses forestières, ainsi qu'une conservation satisfaisante des écosystèmes.

Dans ces forêts, on trouve des écosystèmes très variés : châtaigneraies, hêtraies, chênaies vertes et blanches, suberaies, pinèdes de pins sylvestres, pins d'Alep, pins pignons, pins laricio, pins maritimes, pins des Canaries

et de Monterey, forêt d'eucalyptus, de genévrier et sapinières, de formation silvopastorale et ripisylves. Leur variété, leur dynamisme, leur faculté d'adaptation contribueront à leur maintien et à leur rentabilité.

Ces dernières années, la fragilisation générale observée dans les forêts européennes, attribuée à la pollution atmosphérique, est également enregistrée dans plusieurs forêts ibériques en raison de la sécheresse. L'impact des incendies de forêts suit aussi une évolution croissante et préoccupante. D'autre part, il existe une grande préoccupation sociale pour la biodiversité et une forte demande pour une utilisation sociale des forêts.

Pour combattre les menaces citées, qui peuvent mettre en danger la survie de nos forêts et afin de satisfaire les demandes de la société, il est nécessaire que soit effectuée une gestion plus attentive et technique que l'on désigne couramment par « gestion durable des forêts ».

II. Objectifs du document

Le présent document rassemble les principes d'un véritable code de conduite qui garantisse la protection et l'amélioration des forêts d'Espagne et du Portugal.

Les organisations signataires s'engagent, au nom de leurs membres, à pratiquer une gestion durable qui utilise les meilleures pratiques sylvicoles possibles du point de vue écologique et économique et qui respecte les législations forestières en vigueur, et à effectuer une ample diffusion de ce document.

III. Définitions

Dans le cadre de la présente déclaration, on entend par :

Forêt : tout espace non urbain occupé par des arbres ou des écosystèmes forestiers issus aussi bien de régénération naturelle que de plantations d'espèces forestières.

Gestion forestière durable : suivant les orientations de la Conférence d'Helsinki de 1993, nous la définissons comme une gestion et utilisation des forêts et des terrains forestiers, qui en appliquant des techniques forestières, soit capable de maintenir globalement leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur viabilité et leur capacité de satisfaire, actuellement et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, et qui prenne en compte les répercussions potentielles des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers.

*Edition IBISUS - Iberian initiative for sustainable forest management
Lisbon / Madrid 1997, 16 p.

IV. Principes

Les principes, qui sont présentés ci-après, n'excluent pas l'existence possible d'autres points de vue, aussi défendables, sur les aspects sociaux et environnementaux des forêts et sur la transformation des produits forestiers.

1. Principes généraux

Les signataires estiment que la gestion durable des forêts de la Péninsule ibérique, en particulier de celles qui produisent des biens commerciaux, sera possible seulement si :

- toute la société accepte l'interdépendance et la complémentarité des fonctions économiques, écologiques et sociales de la forêt ;

- les législations forestières en vigueur se modifient pour faire face aux défis futurs ;

- les problèmes forestiers spécifiques des toutes petites propriétés sont dépassés, de telle sorte que l'on atteigne une gestion et une défense groupée viables ;

- on arrive à réduire l'impact des incendies de forêts à un niveau raisonnable ;

- on arrive à ce que les émissions des gaz qui contaminent l'atmosphère et qui produisent un effet de serre soient en dessous du niveau de tolérance des écosystèmes forestiers ;

- on promeut, de manière volontaire et systématique, la consommation des produits forestiers en tant que matériaux naturels et renouvelables.

2. Principes économiques

La fonction économique a toujours été fondamentale et continue à l'être pour la conservation des forêts ibériques parce que, si elles sont rentables elles se préservent et s'améliorent ; et si elles ne le sont pas, elles sont abandonnées et finissent par prendre feu ou se dégrader. Le bois et le liège sont les deux produits forestiers les plus importants du point de vue économique.

- La gestion économique des forêts et des ressources associées conduit à l'augmentation effective des masses forestières, améliore leur qualité et leur productivité et augmente le niveau de vie de la population rurale ;

- L'utilisation agricole des sols forestiers a contribué dans le passé, de manière décisive, à éliminer la faim de nombreuses et étendues zones du monde, et la Péninsule ibérique n'a pas été une exception puisqu'elle contient de nombreux terrains agricoles, aujourd'hui marginaux, avec une claire vocation forestière ;

Il existe dans l'Union Européenne un problème chronique d'excédents agricoles qui a abouti à l'établissement de politiques qui donnent priorité à la reforestation de terres agricoles ;

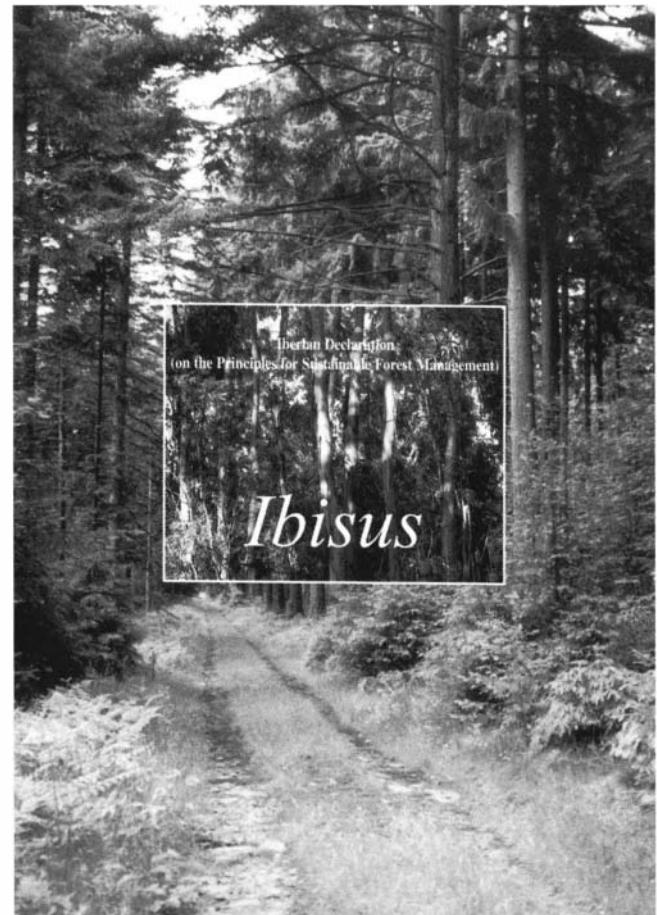
- La Péninsule ibérique, avec sa diversité climatique, permet d'obtenir des résultats très satisfaisants de cette politique, tant du point de vue de la production que de celui de la lutte contre l'érosion et la désertification. Ces situations auront comme conséquence l'augmentation de la production du bois et une diminution du déficit existant actuellement ;

- Les produits forestiers élaborés se commercialisent dans un marché ouvert et compétitif, ce qui exige une gestion économique attentive des matières premières forestières et l'existence d'une chaîne efficace au niveau logistique, productif et de la transformation, qui permette d'obtenir des coûts et des prix compétitifs, ainsi que des produits de qualité.

3. Principes écologiques

Nous désirons et participons à l'élaboration d'un système de critères et d'indices applicables à la Péninsule ibérique afin de faciliter la gestion durable de ses forêts et son éventuelle certification.

Les plantations forestières complètent les autres forêts de production, ont moins d'impacts négatifs sur l'environnement que les productions agricoles



intensives et constituent des écosystèmes équilibrés, s'ils sont gérés de manière adéquate.

- Les forêts et les plantations forestières bien gérées et les produits dérivés du bois, constituent des lieux importants de stockage de CO₂ qui contribuent à diminuer l'effet de serre et à freiner, par conséquent, un possible changement climatique ;

- La variabilité de la base génétique et la biodiversité dans les forêts existantes seront préservées ; les espaces écologiques de grand intérêt seront respectés et la faune associée favorisée ;

- On tendra à maintenir un paysage en mosaïque avec des cultures intercalaires qui diminuent le risque des grands incendies, améliorent la biodiversité et maintiennent la population rurale ;

- L'adoption de ces mesures et d'autres avec des objectifs spécifiques conduiront à une augmentation des espèces animales qui peuplent naturellement ces espaces forestiers ;

- La diminution de l'incidence des incendies permet d'augmenter les rotations et par conséquent d'augmenter les quantités de bois disponibles, ce qui accroît leur fonction écologique tout en

obtenant des produits de valeur économique majeure ;

- La préparation des sols et la construction du réseau de communication routière tiendront compte de la nécessité de minimiser l'érosion et les impacts sur le sol, sur la flore et sur la faune. Elle devra prendre en compte le maintien de la qualité des eaux et de leur stockage dans le sol ;

- On fera en sorte que l'impact sur le sol dans la réalisation d'opérations forestières soit minimal ;

- La lutte contre les déprédateurs et les maladies se fera en étroite collaboration avec l'Administration en essayant de limiter l'utilisation de produits chimiques qui, dans tous les cas, seront biodégradables ;

- les mesures actives de prévention, de surveillance et de première intervention que l'Administration forestière adoptera pour la lutte contre les incendies de forêt seront soutenues ;

- La biomasse résiduelle résultant des travaux de conservation et du développement des ressources forestières, sera utilisée d'une manière respectueuse de l'environnement, en tenant compte du risque d'incendie, des maladies et de la conservation de la fertilité du sol.

4. Principes sociaux

Les forêts, comme cela a été défini dans cette déclaration, ont une importante fonction sociale, que ce soit pour la création d'emploi ou pour la satisfaction des nécessités de la société actuelle qui sont différentes, en qualité et en quantité, de celles des époques passées.

- Les forêts, la reforestation, les activités sylvicoles, les ressources forestières et associées constituent une source de richesse et d'épargne pour compléter les revenus agricoles des agriculteurs et propriétaires et permettent une fixation permanente des populations dans les zones rurales ;

- On respectera l'utilisation récréative des forêts à condition que ce soit compatible avec leur gestion durable et avec les droits de propriété ;

- Les biens naturels et socioculturels existant dans les forêts - rivières, zones humides, lacs, sources, grottes, arbres remarquables, habitats spécifiques, reliques préhistoriques et

archéologiques - seront identifiés, enregistrés et préservés en collaboration avec les communautés locales, les entités publiques et les ONG intéressées ;

- des initiatives seront promues - et on collaborera avec celles qui sont développées - conduisant à l'éducation active des producteurs forestiers, des communautés locales et de la population en général et visant à intégrer la conservation de la nature aux fonctions productives des forêts, de manière à ce qu'une conscience forestière sociale se crée.

V. Déclaration finale

Les organisations signataires reconnaissent et contribuent aux efforts de la Communauté internationale pour atteindre un consensus sur toutes les affaires en relation avec la gestion durable des forêts et réaffirment la « convenance sociale » et le droit pour les propriétaires de réaliser une gestion de leurs forêts dans le cadre des législations correspondantes et en accord avec les principes énoncés.

Les biens issus des forêts ibériques contribuent au bénéfice général de la société, raison pour laquelle cette dernière doit également collaborer au maintien et à l'amélioration des ressources.

En vue de l'amélioration du présent document, les organisations signataires s'engagent à le diffuser, à effectuer le suivi des principes acceptés et à les maintenir actualisés.

Elvas, le 29 Janvier 1997

Signataires

AFRIFOGA - Asociacion para el fomento de la riqueza forestal de Galicia

AREFOR - Asociacion de rematantes de Euskadi

ASAJA FORESTAL - Asociacion de jovenes agricultores forestal

ASEMFO - Asociacion nacional de empresas forestales

Asociacion forestal de Castilla Leon

Asociacion Monte Industria

Asociacion nac. de fabricantes de tableros aglomerados

ASPAPEL - Asociacion nacional de fabricantes de pasta, papel y carton

Associação das indústrias de madeira e mobiliario de Portugal

ANEFA - Associação nacional de empreiteiros florestais e agricolas

Associação dos industriais e exportadores de cortiça

Associação dos produtores florestais de coruche

Asociacion de propietarios forestales de Valladolid

CAP - Confederação dos agricultores de Portugal

CELPA - Associação da industria papeleira

CINF - Conselho interprofissional forestal

CIP - Confederação da industria Portuguesa

Confederacion de forestalistas del pais vasco

COSE - Confederacion organizaciones de silvicultores de España

Federação dos produtores florestais de Portugal

Federación empresarial de aserradores y rematantes de madera de Galicia

FORESTIS - Associação florestal do norte e centro de Portugal

Mesa intersectorial de la Madera de Euskadi

SILVANUS - Asociación profesional de selvicultores de Galicia

SOGESA - Sociedad de gestión del sector de Aserrio

Témoins

Colégio de silvicultura da ordem dos engenheiros

COPA/G.T. Florestal

Dirección general de conservación de la naturaleza

Direcção geral das florestas

Estação florestal nacional

Instituto superior de agronomia/departamento de engenharia florestal

Sociedade de ciências florestais

USSE - União dos silvicultores do sul da Europa.